

Formulaire à remplir obligatoirement, et à rendre dans les boîtes aux lettres avant le 24.02.2011



Dans l'objectif de simplifier l'inscription des enfants à la cantine et à la garderie et pour faire suite à la demande de plusieurs familles, nous vous proposons la possibilité d'inscrire votre/vos enfant(s) 1 seule fois pour toute l'année. En ce qui concerne l'année scolaire 2010-2011, l'inscription "annuelle" débutera le mardi 1er mars jusqu'au vendredi 1er juillet 2011. Ce mode

d'inscription n'aura aucune incidence sur le prix. Pour des raisons pratiques, vous ne pourrez pas panacher les modes d'inscription (annuelle pour la cantine et mensuelle pour la garderie par exemple).

Vous pouvez choisir d'inscrire les enfants tous les jours ou uniquement les jours de la semaine que vous souhaitez.

Les familles faisant le choix d'une inscription annuelle recevront, après retour de ce formulaire, un échéancier des montants à payer. Nous calculerons le coût annuel et le diviserons par le nombre de mois scolaires afin de mensualiser les paiements (10 mois pour une année pleine, 4 mois pour le restant de cette année). Nous vous remettons un justificatif de l'échéancier. Nous étudions actuellement la possibilité de procéder par prélèvements automatiques.

Le processus d'annulation est conservé conformément au règlement intérieur. Il restera donc possible et nécessaire de nous prévenir d'une annulation, 48 heures à l'avance, par téléphone au 06 63 77 94 39. Les annulations ne sont effectives qu'après accord des animatrices responsables et seront remboursées par chèque à la fin de chaque trimestre. Pour cette année, le remboursement se fera à la fin de l'année scolaire, par chèque.

Si vous choisissez l'inscription annuelle, remplissez et retournez dans les temps ce formulaire. Vous n'aurez plus de planning à remplir, votre enfant sera automatiquement inscrit pour les jours de la semaine choisis.

Si vous conservez l'inscription mensuelle, vous continuerez à remplir un planning mensuel comme précédemment. Dès le planning du mois d'avril, les plannings ne seront plus distribués via les cahiers de liaison des enfants. Il sera de votre responsabilité de venir les chercher à la garderie, auprès des animatrices, pendant les heures d'ouverture. (à l'école primaire de Monnetier pour les enfants de l'école primaire et de la maternelle de Monnetier, à la garderie de Mornex pour les enfants des écoles primaires de Mornex et de la maternelle d'Essert) entre le 17 et le 24 de chaque mois (entre le 17 et 24 mars pour le planning d'avril). Conformément au règlement, les plannings qui ne seraient pas rendus dans les délais ne seront pas pris en compte. Les enfants ne seraient pas inscrits, ni à la cantine, ni à la garderie.

Garderies de Monnetier et Mornex :

En contradiction avec la demande des familles, la garderie du matin de Monnetier fonctionne en sous-régime. Cependant nous souhaitons pouvoir continuer à aider les familles qui en ont besoin et devons modifier le fonctionnement. À partir du 1er mars, vous pourrez inscrire les enfants à la garderie où ils seront accueillis dès 07h30 au prix de 3 euros (prix actuel à Mornex, diminution de 0,25 euro à Monnetier). Vous pouvez cocher sur les plannings (mensuels ou annuels) l'option supplémentaire de la garderie entre 07h00 et 07h30 pour un surcoût de 3 euros par enfants et par jour afin de prendre en charge le salaire supplémentaire de l'animatrice. C'est à ce jour la seule solution qui nous semble viable. Un bilan sera fait à la fin de l'année scolaire. Nous verrons alors si la garderie est maintenue dès 07h00 ou non. Nous garantissons le maintien de la garderie du matin dès 07h00 jusqu'au 1er juillet 2011 aux parents qui en font la demande. Ce nouveau système est valable pour les garderies de Monnetier et Mornex, dès le 1er mars.

Attention, si aucun enfant n'est inscrit pour la garderie entre 07h00 et 07h30, il n'y aura pas d'animatrice avant 07h30. Si aucun enfant n'est inscrit pour la matinée, il n'y aura pas d'animatrice de tout et aucune inscription exceptionnelle ne pourra être prise en compte. Si vous avez des incompréhensions ou des précisions à demander, vous pouvez contacter Pascale Burtat au 06 36 59 03 41.

Découpez et conservez la partie texte de ce document

Barrer la mention inutile

Je choisis l'inscription annuelle Je conserve l'inscription mensuelle

Nom et prénom de l'enfant	Tous les jours	Tous les lundis	Tous les mardis	Tous les jeudis	Tous les vendredis
	garderie du matin à partir de 07h30 garderie du matin de 07h00 à 07h30 surcoût de 3€ cantine garderie du soir				

Nom et prénom de l'enfant	Tous les jours	Tous les lundis	Tous les mardis	Tous les jeudis	Tous les vendredis
	garderie du matin à partir de 07h30 garderie du matin de 07h00 à 07h30 surcoût de 3€ cantine garderie du soir				

Nom et prénom de l'enfant	Tous les jours	Tous les lundis	Tous les mardis	Tous les jeudis	Tous les vendredis
	garderie du matin à partir de 07h30 garderie du matin de 07h00 à 07h30 surcoût de 3€ cantine garderie du soir				

Nom des parents :

Prénom :

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »